

7,6 millions d'€ pour la défense des forêts

En réponse à ses différentes interventions ministérielles suite aux incendies de cet été, Sophie Panonacle, Députée du Bassin d'Arcachon relaye l'annonce de Marc Fesneau, Ministre de l'agriculture de débloquer une enveloppe de 7.6 millions d'euros pour la défense des forêts contre les incendies (DFCI) dans le massif des Landes de Gascogne, répartis ainsi :

- 4,2 millions d'euros pour accompagner la remise en état, avant cet été, des pistes et des fossés dégradés afin, notamment, d'en rétablir l'opérationnalité et l'accès pour les pompiers.
- 1,6 millions d'euros pour financer une première tranche de caméras de surveillance des massifs.
- 1,8 millions d'euros pour l'association syndicale autorisée de défense des forêts contre l'incendie (ASA DFCI) et l'association régionale de défense des forêts contre l'incendie (ARDFCI) pour structurer des équipes de terrain, des patrouilles de surveillance et d'alerte lors des périodes à risque d'incendie.
- Des moyens supplémentaires seront alloués à l'Office national des forêts pour accompagner ses nouvelles missions de surveillance et de police, dont des jours de contrôle consacrés aux obligations légales de débroussaillage.